

ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ D'ILE-DE FRANCE : VERS UNE SORTIE DE CRISE ?

Porté par la vague d'externalisation des fonctions supports et par la montée du sentiment d'insécurité, le secteur des services de sécurité a vu son nombre d'entreprises se multiplier. L'Ile-de-France regroupe 40 % des établissements et 30 % des emplois français du secteur. Son tissu de TPE est extrêmement fragilisé financièrement par la course aux prix bas, et les pratiques douteuses de certains ont nui à l'image du secteur dans son ensemble. Avec la volonté d'assainissement du secteur par l'Etat, pourra-t-il redorer son image, et retrouver une rentabilité mise à mal ?

La clientèle des services de sécurité est majoritairement constituée d'entreprises (78 %), les particuliers en représentent 12 % et les administrations 10 %. Cette répartition a peu évolué au cours des dix dernières années. La clientèle est très vaste, puisque les services de sécurité concernent aussi bien l'industrie (usines, entrepôts,...) que le commerce (magasins, centres commerciaux,...) ou les services (banques, hôpitaux, bureaux, administrations) et le secteur résidentiel.

En 2013, l'Ile-de-France compte 5 888 établissements du secteur de la sécurité, qui emploient 69 655 salariés. 85 % de ces établissements exercent des activités de

sécurité privée (au sens de l'Insee), qui regroupe les prestations de garde, de patrouille, de gardes du corps et aussi de transport de fonds. Ils emploient environ 63 700 salariés, soit 91 % des effectifs du secteur (source Acooss). L'Ile-de-France représente 40 % des établissements et 30 % des emplois français du secteur. 12 % des établissements exercent des activités liées aux systèmes de sécurité. Ils emploient environ 5 900 salariés, soit 9 % des effectifs du secteur.

3 % des établissements effectuent des activités d'enquêtes qui regroupent détectives et enquêteurs privés, où travaillent seulement 79 salariés.

Les établissements franciliens de

DÉFINITION DU SECTEUR

Le marché des services de sécurité comprend les services de sécurité relevant des prestations humaines (transport de fonds, gardiennage, protection rapprochée ou enquêtes privées) et les services électroniques (systèmes d'alarme, télésurveillance, vidéosurveillance ou contrôle d'accès). L'Insee répertorie le secteur Enquêtes et sécurité sous trois codes NAF : les activités de sécurité privée (80.1), les activités liées aux systèmes de sécurité (80.2) et les activités d'enquête (80.3).

Les principaux segments d'activité des entreprises sont la sécurité et la surveillance humaine, les systèmes de sécurité électronique, la sécurité fiduciaire (transport de fonds) et la sûreté aéroportuaire. L'activité surveillance est prédominante avec 72 % du chiffre d'affaires total des entreprises d'un salarié ou plus, elle représente 3 766 millions d'euros en 2012. Il est fréquent que des entreprises interviennent sur plusieurs segments, l'activité de surveillance humaine étant souvent associée à des systèmes de sécurité électronique. Selon l'enquête de branche Prévention Sécurité, 95 % des entreprises de la profession exercent une activité de surveillance ou d'intervention et ce, indépendamment de leur taille.

sécurité sont surtout implantés à Paris, dans les 8^e, 10^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements, ainsi qu'en Seine Saint-Denis, à Saint-Denis, Bobigny et Montreuil, et dans le Val-de-Marne à Créteil et Ivry sur Seine. Ces localisations s'expliquent souvent par des problématiques d'insécurité particulièrement sensibles, ainsi que par la recherche d'exonérations fiscales dans les zones franches urbaines. Le leader du marché français, Securitas, a son siège social à Paris 15^e.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA SÉCURITÉ

Le nombre d'établissements franciliens a connu une forte progression depuis 2000 : + 74 % pour les activités de sécurité privée, + 291 % pour les activités liées aux systèmes de sécurité entre 2001 et 2011.

Sur la même période, les effectifs de la sécurité privée ont crû de 25 %, et ceux des activités liées aux systèmes de sécurité de 148 %. L'ensemble du secteur de la sécurité a vu ses effectifs augmenter de 30 %.

Les entreprises de sécurité ont en effet bénéficié pendant plusieurs années d'une conjugaison de facteurs favorables.

Tout d'abord, le grand mouvement d'externalisation par les entreprises françaises de leurs fonctions supports (sécurité, nettoyage,...) a permis le développement de nombreuses sociétés, particulièrement au début des années 2000. Cette externalisation atteignait déjà 70 % en 2008 et présente donc aujourd'hui une moindre marge de progression. Selon l'Insee, de 1998 à 2010, le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée ont augmenté au plan national deux fois plus vite dans les enquêtes et la sécurité que dans le nettoyage.

Ensuite, les attentats du 11 septembre 2001, l'instauration du plan Vigipirate, et la

montée du sentiment d'insécurité, thématique de plus en plus présente dans les médias et les discours politiques, ont stimulé la demande en surveillance de la part des entreprises et des particuliers. Les entreprises prestataires de sécurité privée n'ont toutefois pas accès aux marchés de vidéosurveillance des communes, car elles n'ont pas le droit d'intervenir sur la voie publique.

L'environnement réglementaire a également joué un rôle : la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité dite « loi Pasqua » du 21 janvier 1995 a obligé des lieux publics tels que les stades et parkings à assurer leur propre sécurité, et donc à recourir à des sociétés privées.

Globalement, depuis plusieurs années, avec la diminution du nombre de fonctionnaires s'est organisé un transfert de compétences entre l'Etat et le secteur privé, la fonction publique se concentrant sur ses missions régaliennes (protection de l'Etat, des institutions, liens avec la justice), et déléguant le premier niveau de sécurité au privé. Ainsi la sécurité des salles de spectacles, aéroports et de nombreux bâtiments publics est-elle assurée par des sociétés privées. Aujourd'hui, en France, le nombre d'agents privés de sécurité est sur le point de dépasser le nombre de gendarmes et de policiers. Lors de la création des zones de sécurité prioritaire en juillet 2012, le ministère de l'Intérieur a souhaité pouvoir s'appuyer sur le secteur privé et travaille à des collaborations, notamment en ce qui concerne les centres commerciaux, les grands ensembles et les transports. En raison de la crise des finances publiques et de la réduction de ses dépenses de fonctionnement, l'Etat devrait probablement continuer à déléguer certaines activités au privé, peut-être la sécurité des tribunaux ou le transfert de détenus. La coopération public-privé n'atteint cependant pas

en France le degré observé par exemple en Espagne où le secteur privé participe également à la lutte anti-terroriste.

Cet environnement, ajouté aux faibles barrières à l'entrée de ce marché, dans la surveillance humaine notamment, a favorisé l'implantation de nombreux acteurs.

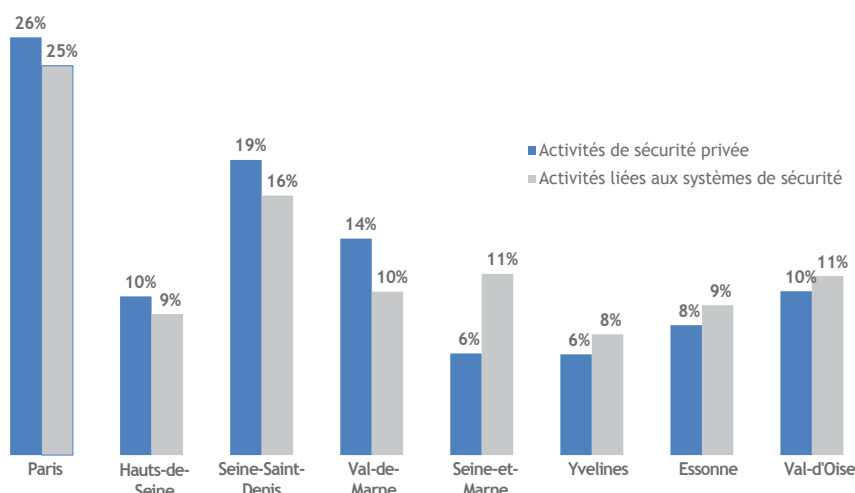
UN SECTEUR HYPERCONCURRENTIEL MARQUÉ PAR DES PRIX BAS

Les établissements de sécurité franciliens sont essentiellement des structures de très petite taille : 62 % d'entre eux n'ont pas de salarié, il s'agit souvent d'entreprises unipersonnelles où un agent de sécurité vend sa force de travail. Moins de 1 % des établissements ont plus de 200 salariés. En France, le secteur est très atomisé du point de vue du nombre de structures, à la différence des autres pays européens, et le leader, le suédois Securitas, devance très largement tous ses concurrents en termes de chiffre d'affaires. Selon l'USP (Union des Entreprises de Sécurité Privée), 90 % des entreprises ont moins de 20 salariés et représentent à peine 15 % de l'activité, et les 217 premières entreprises du marché (soit 2,5 % du total) génèrent, en 2012, 68 % du chiffre d'affaires cumulé de la profession.

La sécurité a longtemps été un secteur à faible valeur ajoutée qui reposait surtout sur la main-d'œuvre. Certaines sociétés, afin d'obtenir des marchés, n'ont pas hésité à casser les prix. Ces tarifs étaient souvent obtenus en omettant de respecter la loi (recours à du travail dissimulé, à des travailleurs sans papiers, non-paiement de la TVA ou des charges sociales et fiscales, cascade de sous-traitance,...), mais leurs tarifs anormalement bas ont créé une forte pression à la baisse sur les prix, ce qui a eu des effets dévastateurs sur le secteur.

Répartition des établissements par département en 2013

**DES MESURES DE CONTRÔLE POUR
 ASSAINIR LE SECTEUR**



Source : Insee, Sirene

Conscients de la mauvaise image du secteur et de la nécessité de mettre de l'ordre dans la profession, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles (USP et SNES notamment) ont entrepris plusieurs actions depuis quelques années. Depuis le 1er janvier 2008, une qualification minimale est nécessaire pour qui veut exercer dans le secteur : tout agent et dirigeant d'entreprise doit justifier d'un certificat de qualification professionnelle et d'un agrément préfectoral. De nouvelles filières professionnelles et métiers-repères ont été créés, dans le but de professionnaliser le secteur.

Le nombre élevé d'opérateurs sur le marché est un autre facteur qui a affaibli les entreprises dans leur pouvoir de négociation vis-à-vis des donneurs d'ordres qui ont pu exiger les meilleurs prix. En effet, le moins-disant l'emporte souvent, car la sécurité est plus souvent perçue comme un coût nécessaire que comme un surcroît de valeur pour l'entreprise. Les entreprises ont tendance à ne prendre en compte que le taux horaire et non la qualité globale des prestations. Le référentiel ainsi donné au marché est anormalement bas, et face à cette spirale déflationniste, les opérateurs ont dû tailler dans les coûts : recours à la sous-traitance, suppression

de l'encadrement intermédiaire, abandon de la formation continue, ce qui a eu un fort impact en termes de qualité et de compétence.

Face à cette guerre des prix, les grands acteurs comme Securitas font porter leurs efforts sur des créneaux à plus haute technicité (centrales nucléaires, sites sensibles, événementiel,...), mais beaucoup d'opérateurs de taille moindre ont choisi une fuite en avant dans une stratégie de volume, sans toutefois parvenir à atteindre la rentabilité, ce qui a généré de nombreux dépôts de bilan.

Un code de déontologie et une charte des bonnes pratiques d'achat ont également été publiés, considérant qu'il est de la responsabilité des donneurs d'ordres d'acheter des prestations de services correspondant à des bases tarifaires qui ne soient pas inférieures à leur coût de revient.

Surtout, l'Etat a créé le CNAPS, Conseil National des Activités privées de Sécurité, qui a la charge des missions de contrôle et de régulation de la profession.

Analyse financière des entreprises de sécurité d'Ile-de-France

(source : base de données financière Diane, analyse Crocis. Base : 1 500 entreprises)

Pour les différents ratios financiers analysés, il existe un important écart entre les valeurs moyennes et les valeurs médianes. Les moyennes étant beaucoup plus élevées que les médianes, il apparaît que le secteur est très atomisé, avec, d'une part, quelques grandes entreprises et d'autre part une multitude de petites structures.

Les entreprises du secteur de la sécurité se caractérisent par :

- Un endettement très important : la majorité des entreprises possèdent un fort endettement, supérieur aux capitaux propres. Il s'agit quasi exclusivement de dettes à moins d'un an. Le secteur des activités de sécurité privée est proportionnellement beaucoup plus endetté que le secteur des activités liées aux systèmes de sécurité. La très grande majorité des entreprises ne peut plus faire appel à des financements extérieurs.
- Le résultat courant médian pour le secteur des activités de sécurité privée est modéré : 10 200 €. Le secteur des activités liées aux systèmes de sécurité possède un résultat courant médian double.
- Cependant avec un ratio de liquidité réduite supérieure à 1, les entreprises semblent avoir une trésorerie suffisante à court terme.
- Parmi les points positifs se trouvent également les fonds de roulement (28 000 € pour le secteur des activités de sécurité privée et 45 000 € pour celui des activités liées aux systèmes de sécurité) qui permettent de couvrir les besoins liés aux cycles d'exploitation.
- Les excédents bruts d'exploitation (12 000 € pour le secteur des activités de sécurité privée et 20 500 € pour celui des activités liées aux systèmes de sécurité) démontrent une certaine rentabilité.
- Si les entreprises sont fortement endettées sur une courte période, elles ne le sont pas à long terme. L'enjeu pour les entreprises est donc de passer les premières années pour surmonter cet endettement.

Yves Burfin

En outre, la loi du 12 juillet 1983 sur la sécurité privée est en cours de révision avec pour objectifs principaux de rendre les formations plus rigoureuses, mieux contrôlées et mieux adaptées aux besoins des entreprises, ainsi que d'améliorer la qualité des prestations fournies. Ces mesures devraient assainir le marché et permettre au secteur de se concentrer. Les grands groupes de sécurité ont déjà effectué ces dernières années des opérations de croissance externe visant à racheter des concurrents,

élargir leur offre ou leur maillage territorial.

**LE SALUT PAR LA QUALITÉ
ET L'INNOVATION**

Selon des experts du secteur, pour sortir de l'impasse, les entreprises de sécurité doivent impérativement vendre désormais leurs prestations au juste prix. Pour cela, elles devront faire un travail de pédagogie auprès de leurs clients, et valoriser une solution globale de sécurité plutôt qu'un taux horaire. Il s'agit de faire évoluer un marché

de la demande vers un marché de l'offre, et démontrer au client la valeur de la prestation de sécurité dans son compte d'exploitation, notamment au travers de plus de qualité dans les prestations : amélioration des compétences via la formation et la restauration d'un encadrement intermédiaire, offres plus innovantes, intégration des solutions humaines et technologiques qui devrait représenter un moyen d'optimisation à la fois en termes de budget et de service rendu.

Bénédicte Gualbert

Le marché des systèmes électroniques de sécurité surfe sur une demande porteuse, que ce soit pour le marché des professionnels ou des particuliers, et concerne aussi bien les alarmes anti incendie et le contrôle d'accès, que la vidéosurveillance et la télésurveillance. La télésurveillance résidentielle est un segment porteur, les particuliers étant encore peu équipés mais de plus en plus sensibles au sentiment d'insécurité. Ces marchés évoluent fortement avec les techniques : les systèmes de sécurité peuvent se gérer désormais à distance et via des terminaux mobiles, et le secteur a connu une évolution importante avec la montée en puissance des technologies IP (internet) qui remplacent peu à peu les technologies analogiques. Elles demandent des compétences informatiques accrues, ce qui a permis l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs issus de l'informatique.

Pour en savoir plus :

- « Enquête de branche Prévention-Sécurité », Observatoire des Métiers de la Prévention et de la Sécurité, Institut I+C, septembre 2013
- « Les services de sécurité », Xerfi 700, octobre 2013
- USP, Union des entreprises de Sécurité Privée, 24 rue Firmin Gillot 75015 Paris, <http://usp-securite.org/>
- SNES, Syndicat National des Entreprises de Sécurité privée, 47 rue Aristide Briand 92300 Levallois Perret, <http://www.e-snes.org/>

Le CROCIS remercie M. Pierre-Antoine Mailfait, secrétaire général de l'USP.

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Chargée de mission : Martine DELASSUS
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Catherine PICQ, Marie LEVAUFRE
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT
Directeur de la rédaction : Pascal MORAND
Président du CROCIS : Alain BUAT
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : mai 2014 (rédaction achevée en avril 2014)
ISSN : 1266-3255